

Gilles Hébert.
Citoyen du Québec.

« LA LANGUE DU TRAVAIL REMISE EN QUESTION »

**PRÉSENTATION ÉCRITE À LA COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC**

12 DÉCEMBRE 2000

« LA LANGUE DU TRAVAIL REMISE EN QUESTION »

Présentation écrite du 12 décembre 2000 à la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec

La langue du travail : une question de gagner dignement sa vie en français

Le travail est en quelque sorte une question de vie ou de mort et la langue du travail n'est pas une vaine problématique virtuelle mais bel et bien une question de faits, de vécus. En effet, dans nos sociétés dites contemporaines le travail est considéré comme étant une valeur absolue, comme étant le salut pour les hommes et les femmes qui ont à peiner sur cette Terre. Tout concoure donc à ce que la vie socio-économique valorise le travail si bien qu'il est facile d'observer que les personnes sans emplois sont des personnes sans statut social qui sont laissés pour compte dans la société. Or, comment gagner dignement sa vie si on nous refuse l'accès au marché du travail au motif que l'on n'est pas considéré comme étant suffisamment bilingue. Comment expliquez que dans une société comme la nôtre il faille être bilingue ou trilingue ne serait-ce que pour avoir une chance de trouver un emploi sur le marché du travail ? Pourquoi en sommes-nous arrivés à ce point là au Québec?

Pourquoi tout un peuple aurait l'obligation d'être bilingue pour répondre à la logique du marché mondial des imports-exports ou pour répondre aux besoins de ses minorités ? Comment expliquer le comportement d'imitation du gouvernement du Québec par l'entremise de sa fonction publique, sur celui du secteur privé plutôt que d'en être la locomotive sur le plan linguistique ?

Voilà autant de questions qu'il est nécessaire d'élucider pour comprendre le positionnement réel des uns et des autres agents de notre société face à la question centrale de la langue au Québec.

I- LA LANGUE DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Lorsque nous observons les tendances linguistiques dans le secteur privé, nous ne pouvons qu'être très inquiets pour l'avenir de la langue française au Québec. En effet, la quasi-totalité des offres d'emplois qui sont publiés dans les médias écrits de la Grande région de Montréal exigent la maîtrise de la langue anglaise pour être éligible aux postes offerts. Par exemple, la plupart des

emplois dans le commerce de détail ne sont offerts qu'aux personnes pouvant s'exprimer oralement en anglais; c'est le cas plus particulièrement dans le domaine de la vente. Le domaine du télémarketing est aussi un exemple assez éloquent des exigences linguistiques relatives à la langue anglaise. Dans le domaine de la restauration, il n'y a pas un jour où on ne peut pas observer qu'un très grand nombre de travailleurs (euses) échange dans la langue anglaise avec leurs employeurs ou leurs représentants alors qu'une multitude de restaurants sont localisés hors de ce qu'on pourrait appeler une « zone d'attraction touristique ». Cette situation a pour conséquences de projeter une image anglophone de la vie en société et cela, à la grandeur d'un grand nombre de régions du Québec.

Un autre exemple de l'envahissement de la langue anglaise au détriment du français au Québec nous est donné par la disponibilité trop courante de guides et de manuels d'instructions pour les travailleurs(euses) qui sont produits uniquement en langue anglaise et que l'on retrouve dans les commerces, les manufactures et les industries de toutes sortes. Cet inconvénient majeur ne peut être considéré comme anodin puisqu'il ne peut que défavoriser l'usage de la langue française par les travailleurs et les travailleuses du Québec et créer ainsi des plafonnements dans leur possibilité d'avancement dans le cadre de leur emploi.

II- LA LANGUE DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR PUBLIC

En ce qui concerne le secteur public, la situation n'est pas plus réjouissante pour l'avenir de la langue française au Québec. Par exemple, dans le transport en commun il est de plus en plus courant qu'on exige que les chauffeurs d'autobus et les changeurs du métro utilise la langue anglaise dans leur travail sans quoi ils subissent les menaces de leurs employeurs; d'ailleurs, vous aurez probablement l'occasion de constater ses points de vue dans les travaux de la Commission. Ajoutons qu'il est courant aujourd'hui d'entendre les gens et surtout les jeunes étudiants(es) de se parler en anglais dans les autobus et le métro, ce qui, je dois le faire remarquer, n'était pas tellement le cas voilà quelques dizaines d'années.

Au niveau des services de santé, il n'est pas rare de constater, par exemple, que les C.L.S.C. exigent l'anglais pour accéder à un emploi ou que des hôpitaux « anglophones » n'arrivent pas à servir en français les patients francophones. Ce sont là encore des exemples qui démontrent qu'un

francophone ne peut travailler dans sa langue ou qu'il ne peut recevoir des services par des travailleurs ou des travailleuses qui ne parlent pas en français.

Ajoutons que mon expérience dans la fonction publique du Québec est très éloquente en ce qui concerne le problème linguistique du Québec. Alors même que j'étais fonctionnaire permanent à l'emploi du Ministère du Revenu du Québec et après avoir obtenu une promotion, mon supérieur hiérarchique m'a refusé un emploi auquel j'étais destiné au seul motif qu'on considérait que je ne parlais pas suffisamment l'anglais pour répondre aux contribuables anglophones. M'ayant vu confiner à des tâches secondaires dans le cadre de mes fonctions, j'ai décidé de démissionner à cause principalement de ce problème et du fait que j'espérais un travail professionnel à l'aide d'un retour aux études. Ce n'est pas de gaieté de cœur que j'ai quitté un emploi permanent à la fonction publique du Québec; c'est que j'ai eu la certitude que j'étais condamné à exécuter des tâches marginales alors que le travail valorisant se réalisait au contact des contribuables. Près d'un quart de siècle plus tard et malgré la mise en vigueur de la Charte de la langue française en 1977, je me retrouve dans une situation qui a une ambiance de déjà vu, c'est-à-dire qu'on exige toujours des fonctionnaires du Québec qu'ils soient suffisamment bilingues pour occuper leur poste et répondre à la clientèle anglophone. En effet, dans mes fonctions de techniciens, on m'oblige à traiter environ 20% des dossiers que je reçois en utilisant la langue anglaise dans la langue du travail et cela est le lot de tous les fonctionnaires qui travaillent dans notre Direction générale à ce même Ministère du Revenu du Québec. On voit donc que rien n'a changé dans notre propre fonction publique du Québec et cela malgré et à l'encontre des objectifs fondamentaux de la Charte de la langue française qui stipule entre autres, à son article 4 que « les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français ». Les articles 45 et 46 de ladite Charte ne représentent sans doute qu'une protection bien mince du droit de travailler en français au Québec puisqu'un employeur dispose de toutes sortes de moyens pour contourner ces soi-disantes protections; on n'a qu'à penser au contrôle subtil mais combien ravageur des évaluations de productivité et de rendements alors qu'un francophone doit redoubler d'efforts pour finaliser les dossiers « anglophones » dont il a la responsabilité.

Pourquoi faut-il rendre bilingue toute la fonction publique du Québec pour répondre aux besoins de la minorité anglophone du Québec ? Ne croit-on pas qu'une telle politique a pour conséquence grave de discriminer les travailleurs et les travailleuses francophones du secteur public et par le fait même de servir d'exemple d'une pratique linguistique bilingue au secteur privé ? Il faut que cela cesse le plus rapidement possible et le plus fermement possible pour que le Québec demeure une société française et non une société bilingue. Il faut cesser de remettre en question l'essence même de l'existence du peuple français du Québec.

III – RECOMMANDATIONS

Pour la survie de notre peuple et l'épanouissement de notre langue française, de notre culture et de notre personnalité unique dans le Monde :

1. Il est recommandé que le Gouvernement du Québec et ses organismes de protection de la langue française assument pleinement leurs responsabilités en ce qui concerne l'application de la Charte de la langue française au Québec.
2. Il est recommandé, à titre préventif, de renforcer et d'amender certaines dispositions de la Charte de la langue française en matière de langue du travail et de prévoir des sanctions significatives en cas de violation de certaines de ses dispositions.
3. Il est recommandé d'instaurer formellement un régime d'exceptions dans la Charte de la langue française de manière à bien délimiter l'usage de la langue anglaise pour certains emplois bien identifiés ou bien identifiables dans le domaine de la diplomatie, dans le domaine des imports-exports et dans le domaine du tourisme.
4. Finalement, il est recommandé que tout soit mis en œuvre pour que le Québec devienne un pays français et ce le plus rapidement possible car c'est en cela que réside notre seule assurance de garder en vie à plus long terme notre langue, notre culture et notre identité.

CONCLUSION

Le gouvernement du Québec a-t-il vraiment la ferme intention de montrer l'exemple par l'instauration d'une fonction publique francophone dans laquelle les travailleurs(euses) peuvent dignement gagner leur vie en français ou n'est-ce qu'un vaste canular manifesté dans le but d'illusionner les citoyens(nes) du Québec sur le sens véritable des finalités linguistiques décidées pour le Québec par « certains bien-pensants » de nos classes dirigeantes ?

La société civile a-t-elle vraiment et définitivement la volonté d'établir la langue française comme étant la langue officielle du Québec ? Je demeure persuadé que cela n'a pas encore été réalisé et que cela s'avère nécessaire et urgent pour éviter que des générations entières vivent l'exclusion du marché du travail et soit condamner à la perte identitaire, à la perte de leur dignité et à la pauvreté perpétuelle.

Malgré la mondialisation et l'attraction de la langue anglaise, je suis profondément convaincu que le rapprochement des peuples doit se faire dans le respect de la diversité culturelle et que l'uniformisation en cette matière ne peut qu'appauvrir le patrimoine de l'Humanité. Dans cette perspective, il ne faut donc pas être honteux de défendre ardemment notre bien commun qu'est notre langue française et plus particulièrement notre langue québécoise. C'est là aussi l'héritage que nous devons aux générations futures.

Dans les faits, la question impérative qui s'impose encore, à nous peuple du Québec, est celle de choisir : Le Québec bilingue ou le Québec français ? Moi je choisis avec fierté de vivre dans un Québec français.

Nous devons tous ensemble solidairement faire face à l'assimilation galopante de notre langue, de notre culture et de notre identité françaises. Nous devons renverser les tendances linguistiques actuelles qui nous conduisent inexorablement à l'agonie de l'âme de notre peuple. Nous devons refuser de devenir une espèce en voie de disparition. Il nous faut plus que survivre en Amérique du Nord et dans le vaste Monde. Il nous faut vivre et s'épanouir en Français !

OUI À LA MOBILISATION SUR LES ENJEUX DE LA LANGUE FRANÇAISE
AU QUÉBEC !

OUI AU RENFORCEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE !

OUI AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE LANGUE FRANÇAISE
ET DE NOTRE CULTURE !

OUI À LA CRÉATION D'UN PAYS FRANÇAIS « LE QUÉBEC » !

Gilles Hébert
Citoyen engagé.

OCTOBRE 2000